

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AU RÈGLEMENT DE ZONAGE (Z-01) DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS est par la présente donné que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi 5 avril 2011 à compter de 19 heures, au centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer, deux (2) demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage (Z-01) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

La première demande est relative à une marge de recul avant minimale pour deux bâtiments projetés sur la rue Sherbrooke Est, entre la 91^e Avenue et la rue Delphis-Delorme, sur les lots projetés 4 785 534 et 4 785 535 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal, le tout en vertu de l'article 88 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), à savoir :

- permettre une marge de recul avant minimale de 5 mètres pour les deux (2) bâtiments projetés, au lieu de 6 mètres.

La deuxième demande est relative à une marge de recul latérale droite minimale et à un débord de toit dérogatoire d'un bâtiment situé au 16344, Terrasse Sainte-Maria-Goretti, sur le lot 1 876 120 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal, le tout en vertu des articles 90 et 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), à savoir :

- permettre une marge de recul latérale droite minimale de 1,03 mètre, au lieu de 2,5 mètres;
- permettre un débord de toit qui empiète de 0,3 mètre dans la marge de recul latérale droite contrairement à ce que demande le règlement de zonage.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Montréal,
ce 8^e jour du mois de mars 2011.

Sylvie Lalonde
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat